



Le révison en procédure d'urgence de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990
Date: le 1^{er} novembre 2019



- **Analyse démographique**
- Le Bénin est un Etat de l'Afrique de l'Ouest. Il est situé au bord du Golfe de Guinée. Composé entre le Togo à l'ouest et le Nigeria à l'est, le pays est bordé par le Burkina Faso au Nord-Ouest, le Niger au Nord et au Sud par l'Océan Atlantique. Le Bénin constitue une zone de développement pour les pays du Sahel.
- Superficie: 114.203 km²
- Population: 11 200 121 (Recensement en 2019 par l'INSAE)
- Capitale: Porto Novo
- Le Bénin a adopté l'actuel régime constitutionnel des forces vives de la Nation de février 1990, adopté comme Constitution, la loi N°00-22 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin. Après 25 ans d'existence, cette loi a été modifiée en procédure d'urgence par le parlement béninois dans un débat en session. Cette modification intervient après plusieurs tentatives infructueuses.

[Le mardi 29 octobre 2019, 10 députés ont demandé l'examen, en procédure d'urgence, d'une loi modificative portant révision de la Constitution au regard des dispositions du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, notamment en ses articles 78 et 79. Cette proposition de loi portant révision de la Constitution de la République du Bénin](#)

p.p1 {margin: 0.0px 0.0px 0.0px 0.0px; font: 10.5px Helvetica}